

Informations de base	
<p>2023/2588(RSP)</p> <p>RSP - Résolutions d'actualité</p> <p>Résolution sur les récentes atteintes à la liberté d'expression et d'association et attaques contre les syndicats en Tunisie, en particulier le cas du journaliste Nouredine Boutar</p> <p>Subject</p> <p>6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général</p> <p>Zone géographique</p> <p>Tunisie</p>	Procédure terminée

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2588(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150-p2 Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée